

**COMMUNE DE SAINT AUBIN DES COUDRAIS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 avril 2022 à 19h30**

*Présents : Mme Michèle LEGESNE, Maire, Mrs Bruno TARDIFF, Mathieu BONNET-MADIN, Alain MAHUET, Mme Evelyne LAIR, M. Joël CHERLIAS, Mmes Marie Line HUBERT, Florence RETOURS et Isabelle CLIGNY.*

*Absents, excusés : M. Pascal COQUET pouvoir M. Bruno TARDIFF, Mme Barbara ANNE, M. Alexandre THIEULIN, Mme Charlène VÉRITÉ.*

*Absent : Julien CHAUVEAU*

*Secrétaire de séance : M. Alain MAHUET*

*Le compte-rendu de la réunion du 16 mars a été approuvé à l'unanimité.*

**Vote des Comptes Administratifs 2021**

▪ **Commune** :

*Madame le Maire s'étant retiré pour le vote, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 abstentions et 0 contre, approuve le Compte Administratif qui laisse apparaître au 31 décembre 2021 :*

- *Un excédent de fonctionnement de 150 644,45 €,*
- *Un déficit d'investissement de 27 386,26 €*

*Soit un résultat pour l'exercice de 123 258,19 € et un résultat de clôture 2021 de 319 282,71 € après reprise des excédents antérieurs reportés.*

▪ **Assainissement** :

*Madame le Maire s'étant retiré pour le vote, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 abstentions et 0 contre, approuve le Compte Administratif qui laisse apparaître au 31 décembre 2021 :*

- *Un déficit d'exploitation de 1 577,34 €,*
- *Un déficit d'investissement de 33 061,16 €*

*Soit un résultat pour l'exercice de - 34 638,50 € et un résultat de clôture 2021 de 1 513,15 € après reprise des excédents antérieurs reportés.*

**Vote des Comptes de Gestion 2021 – Commune et Assainissement**

*Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 abstention et 0 contre approuve les comptes de gestion de la Commune et du service « Assainissement » pour l'exercice 2021 qui ont été dressés par le Receveur Municipal ; ces derniers sont en concordance avec les comptes administratifs établis par le Maire.*

**Affectation des résultats 2021**

▪ **Assainissement** :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, donne son accord sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021 à l'article 1068 pour un montant de 10 686,93 € comprenant le déficit d'investissement reporté de 11 935,61 € diminué des restes à réaliser constatés au 31 décembre 2010 (à reprendre en 2022) d'un montant de 1 248,68 €.*

## **Vote des taux d'imposition 2022**

*En fonction des besoins nécessaires à l'équilibre du Budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour, 1 abstention et 1 contre décide de revaloriser les taux de taxes communales notifiées à l'issue de la réforme de la fiscalité locale comme suit pour l'année 2022 :*

<i>- Taxe foncière sur le bâti</i>	<i>36,36 %</i>
<i>- Taxe Foncière sur le non bâti</i>	<i>30,42 %</i>

*Ce qui représentera un produit attendu à encaisser de 274 079 €.*

## **Vote des Budgets Primitifs 2022**

### ▪ **Commune** :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, vote le Budget 2022 de la Commune qui s'équilibre comme suit :*

- Section de fonctionnement : 1 019 423,48 €,*
- Section d'investissement : 1 012 738,48 € après prise en compte des restes à réaliser.*

### ▪ **Assainissement** :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, vote le Budget 2022 du service « Assainissement » qui s'équilibre comme suit :*

- Section d'exploitation : 24 904,01 €,*
- Section d'investissement : 56 852,26 €.*

## **Délibérations à prendre sur les différents budgets**

### ▪ **Commune** :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police de circulation routière pour l'année 2022 afin d'acquérir un radar pédagogique mobile à batterie à installer dans l'agglomération de la Commune et plus particulièrement dans la rue des Ecoles pour sensibiliser les conducteurs à ralentir lors de leur passage devant l'école.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise Madame le Maire à régler la facture d'achat de 450 € pour l'acquisition d'une étuve pour le Restaurant Scolaire afin de maintenir au chaud les préparations culinaires réalisées par la cantinière et libérer le four si nécessaire pour cuisiner d'autres aliments.*

### ▪ **Assainissement** :

*Le Conseil Municipal décide, pour le moment, de ne pas donner suite à l'appel d'offres pour l'étude diagnostic du système d'assainissement et son schéma directeur compte tenu des coûts de réalisation de celle-ci et des coûts des travaux qui en découleront.*

## **CCHS : avenant n°1 à la convention d'adhésion service commun affaires juridiques, marchés publics et subventions**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à ladite convention compte-tenu de certaines clauses qui ont été modifiées.*

***CCHS : approbation du rapport de la CLECT- relatif au transfert de compétence « organisation de la mobilité »***

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve le rapport tel que présenté.*

*Séance levée à 22h10.*

*Compte rendu sommaire affiché le mardi 22 avril 2022 à la porte de la Mairie.*

*Le Maire,*



*Michèle LEGESNE.*